

**Mise en garde**

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 18 décembre 2014 à 12 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 12 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation.

---

**CA14 16 0435**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune question n'est posée

---

**CA14 16 0436**

**OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE 3 834.42 \$, À MÊME LE SURPLUS, À MONTRÉAL COMBUSTION INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX NOUVELLES CHEMINÉES AU CHALET DU PARC ST-VIAEUR**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'OCTROYER un contrat de 3 834,42 \$ à Montréal Combustion Inc. à même le surplus pour la fourniture et l'installation de deux nouvelles cheminées au chalet du parc St-Viateur;**

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1145078048

---

**CA14 16 0437**

**OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE 22 084.40\$, À MÊME LE SURPLUS, À AV-TECH POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU CHALET DU PARC ST-VIAEUR**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'OCTROYER un contrat de 22 084,40 \$, taxes incluses, à Av-Tech à même le surplus pour la fourniture et l'installation de deux systèmes de chauffage au chalet du parc St-Viateur;**

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1145078045

---

**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 10.

70.01

---

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2015.